



N°61
MARS
2021

L'ENCRIER

Bulletin Interne De Liaison Des Adhérents Du Collège Européen De Gestalt-thérapie De Langue Française

Le mot de la rédaction

C'est avec une certaine tristesse que nous avons réalisé la mise en page de ce numéro 61 puisqu'il a la particularité de n'offrir qu'un seul témoignage d'adhérent. Notre appel à écriture du 4 février dernier n'a pas suscité l'élan espéré et cela nous laisse interrogatives : Que se passe-t-il ? Qu'est-ce qui se dit dans ce qui se tait ? Où sont vos envies ? Où sont vos préoccupations ? Où sont vos engagements ? ...

Vous trouverez dans ce numéro de l'Encrier, le compte-rendu de l'AG du CEG-t qui a eu lieu cette année le 17 janvier en visioconférence afin de respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19.

Vous trouverez également dans ce numéro les orientations 2021, présentant un réajustement du processus d'agrément, le programme des collégiales reportées au 6 juin et une explicitation sur les conventions collégiales. A ce sujet, vous pourrez mesurer le travail de réflexion mené par le groupe « conventions collégiales » qui s'est constitué lors de l'AG à l'initiative de Maïté Cordelle afin de clarifier les modalités de participation, la manière de définir les thèmes qui seront traités, et ce qui sera fait du fruit du travail des conventions.

L'organisation des Collégiales de janvier 2022 commence à se mettre en place, Marie-Béatrice Vulin vous invite à la rejoindre pour y réfléchir.

Enfin, vous pourrez lire le compte-rendu du CA du lundi 18 janvier 2021, et éventuellement répondre à l'appel à écriture pour le N° 45 des Cahiers de Gestalt-thérapie sur le thème de « Ce qui se tait... ou *the sound of silence* ».



Sommaire

Le mot de la rédaction	Page 1
Compte-rendu de L'Assemblée générale	Page 3
Rapport moral de la présidence collégiale	Page 4
Rapports des Commissions	Page 5
Rapport Financier	Page 8
Élections au Conseil d'Administration	Page 8
Collégiales du CEG-t	Page 10
Orientations 2021	Page 11
Collégiales 2022	Page 13
CA du 18 janvier	Page 15
Des nouvelles des commissions	Page 16
Appel à écriture des cahiers	Page 17
La parole aux adhérents	Page 19
Informations diverses	Page 20
Agenda	Page 21



Le CA vous informe

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2021

Vous pouvez retrouver l'intégralité du compte-rendu de l'AG sur le site <https://www.cegt.org/>

Préambule

A titre très exceptionnel, l'Assemblée Générale du CEG-t a eu lieu cette année en visioconférence, ceci pour respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19.

Les adhérents ont été informés de cette modification et ceux souhaitant participer ont eu la possibilité de se manifester par mail jusqu'au vendredi 15 janvier à 12h, afin de recevoir le lien de connexion.

Nombre de participants à l'ouverture de la réunion Zoom : 35 adhérents (33 personnes, dont 2 représentant 2 instituts)

Le CA souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'avance pour leur indulgence quant au cadre particulier de cette réunion à distance les uns des autres. Avant de commencer la réunion à proprement parler, le CA donne quelques consignes techniques afin que les échanges en visioconférence se passent au mieux et indique les horaires de la journée, à savoir : 9h – 11h / 11h15 – 12h30 / 14h – 16h30.



Rapport moral de la Présidence collégiale

Le CA présente son rapport moral.

2020 a été une année particulière pendant laquelle le CA n'a pu se réunir que 2 fois en présentiel après les réunions de janvier : d'abord en mars, juste avant la crise sanitaire, et ensuite début octobre. Les autres réunions (juin et décembre) ont eu lieu en visio. A ces rendez-vous statutaires se sont ajoutées une dizaine de réunions en visio en soirée (20h30 - 23h voire 23h30), ainsi que pour les uns et les autres quelques rendez-vous avec les commissions, avec des adhérents, avec la SFG (gestion de la CMMC), avec des associations, notamment "En Contact" qui a invité le CEG-t à se présenter à ses adhérents (d'anciens élèves de l'EPG) et avec l'AFFOP qui a traversé une crise importante, etc... Beaucoup de réunions et de rencontres... le plus souvent en visio, chacun derrière son ordinateur.

Le fonctionnement du CA reste collégial, les tâches et responsabilités sont réparties entre les uns et les autres, avec le souci de la transmission. Il s'agit d'apprendre, de se familiariser et de se socialiser avec le fonctionnement de cet organisme professionnel et ses spécificités pour les plus jeunes arrivées avec l'aide des plus expérimentés.

2020 a été marquée par le virus de la COVID-19, le confinement et toutes les mesures sanitaires qui ont été mises en place, ainsi que tous les questionnements concernant l'activité de Gestalt-thérapeute (possibilité de recevoir les patients, mise en place d'une plateforme de soutien pour les soignants, etc...).

Par ailleurs, le CA avait proposé aux adhérents lors de l'AG de 2019 la mise en place de "Conventions Collégiales", avec l'intention de permettre aux adhérents de contribuer, plus activement, ponctuellement et sur un thème précis, à la vie du Collège.

Il y a eu les affaires courantes bien entendu et quelques dossiers restés en suspens depuis un certain temps, comme le rapport du Groupe de travail sur l'agrément des formations rédigé en octobre 2017.

A l'initiative de la Commission Agrément, le processus agrément a été réexaminé et quelques modifications seront soumises au vote de la présente AG.

Pour rappel, de nouveaux statuts sont applicables depuis la dernière AG, avec comme grande nouveauté la mise en place de l'Instance Collégiale d'Orientation (ICO), ce tiers qui aide, réfléchit pour le collège, pas seulement en cas de tempête, l'empêchant de dériver. Plusieurs échanges ont eu lieu entre le CA et l'ICO, notamment pour préciser le rôle et la place concrète de ce nouvel organe.

Le CA salue chaleureusement le comité thématique des collégiales qui a beaucoup œuvré alors que les collégiales ont dû être reportées. Le CA espère que leur investissement pourra se déployer le 6 juin 2021 au FIAP à Paris.

Le CA souligne encore que si la gestion collégiale demande du temps et n'est sûrement pas la manière la plus productive de travailler, c'est une vraie richesse que d'être membre du CA du CEG-t, cet organisme professionnel où le temps n'est pas à gagner mais à prendre et à donner au cœur de la relation humaine.

Enfin, il invite les participants à réfléchir à un éventuel engagement au CA ou dans une des différentes commissions du CEG-t.

Rapports des Commissions

Commission Éthique et Déontologie (CED)

La CED compte 5 membres, tous élus lors de l'AG de janvier 2020.

Dans la mesure où aucune réunion n'a pu avoir lieu en présence, cela a été plus compliqué et long de faire connaissance les uns avec les autres. Plusieurs réunions en visio ont été envisagées, mais la première a finalement eu lieu en septembre seulement.

La CED déplore la mauvaise transmission des éléments par les membres de la commission précédente et craint que de ce fait, il reste des demandes non traitées dans l'ancienne boîte mail dont elle n'a pas pu récupérer les codes.

Aucune plainte n'a été adressée à la CED en 2020. Elle a traité quelques demandes d'avis ou de conseils durant cette année. Si parfois les demandes proviennent de non-adhérents, la CED considère qu'il est important d'apporter une réponse éclairante, même si elle ne peut pas prendre le dossier en charge faute de compétence.

La CED signale qu'en décembre, 3 de ses membres ont participé à un séminaire sur le thème de l'éthique relationnelle en psychothérapie animé par Yves LEFEBVRE, responsable depuis de longues années de la commission éthique et déontologie au SNPPsy.

Pour 2021, la CED a prévu de se réunir en résidentiel au printemps si possible.

Membres : Valérie ANDRIANATREHINA, Claudie BERTRAND, Marc BITTAR, Isabelle DU CASTILLON, Marie-Dominique REY – suppléante

Commission Mixte Média Communication (CMMC)

La CMMC compte 5 membres : 3 membres CEG-t et 2 membres SFG. Elle s'est réunie 4 fois en visio et 1 fois en présence.

En 2020, la CMMC a poursuivi sa réflexion sur sa mission et sur la question du fonctionnement en lien avec les 2 associations (SFG et CEG-t). A la demande des 2 CA, des modifications ont déjà été faites sur le site internet commun, en particulier la suppression du logo de la coordination et la commission prévoit pour 2021 une révision plus approfondie de ce site.

Quant à la suppression du logo, la commission relève qu'il y a lieu de s'interroger sur le sens d'avoir les 2 logos distincts côte à côte sur le site.

Encore en attente de réponses quant à son rôle et ses attributions, la CMMC a eu une activité réduite en 2020, elle a notamment suspendu tout le travail de communication autour de la Gestalt-thérapie, vis-à-vis des médias et du grand public.

Dorénavant sous la responsabilité des 2 CA (non plus de la coordination), la CMMC espère un fonctionnement harmonieux avec la collaboration d'un membre de chaque CA.

Membres : Birgit BRENDGEN DE FAYET (CEG-t), Marc BITTAR (CEG-t), Catherine LERASLE (SFG), Chantal MASQUELIERSAVATIER (SFG), Loïc BENOIST (SFG)

Commission Agrément

La commission compte seulement 2 membres depuis janvier 2020, si bien que pour pouvoir fonctionner, elle a dû faire appel à des agrées pendant cette année.

Aucune rencontre n'a pu avoir lieu en présence, tout s'est fait par visio. Suite à l'annulation de la journée agrément de mars, puis de septembre, la commission a proposé quelques aménagements afin que le processus agrément puisse se poursuivre pour les 9 affiliés concernés. Ainsi la rencontre a eu lieu par visio en novembre, par groupe de 3 et pendant 3 heures à chaque fois, soutenue temporairement par Sylvie Buyens et Francine Saal.

Il n'y a pas eu de nouvel agrée cette année, 2 des 9 affiliés ont quitté le processus et 1 nouvelle participante est attendue pour la journée de février.

C'est beaucoup de travail d'accompagner les affiliés pendant ce processus et la commission a grand besoin de nouveaux membres.

Membres : Florence RADULESCU, Marlyne PHILIPPE-COIGNAC

Commission Recours

Il est relevé que la **Commission Recours** n'a pas été sollicitée en 2020 et que **Go-Elan** est actuellement inactive.

Membres de la Commission Recours : Charles COQUELIN, Sophie CLOWEZ

Comité de rédaction des Cahiers de GT

Le comité est actuellement constitué de cinq personnes et souhaiterait accueillir un membre supplémentaire, si possible une personne Gestalt-thérapeute de Belgique.

L'année 2020 a évidemment été marquée par la crise sanitaire, le fait le plus marquant est l'impossibilité de déplacements et donc de la traditionnelle rencontre physique des mois de juin et décembre 2020 à Paris. Des réunions zoom un peu plus régulières (6) ont remplacé ces rencontres.

En dehors du temps de fabrication chez l'imprimeur légèrement rallongé, il y a eu peu d'impact sur la production du numéro 43, notamment pour la rédaction d'articles.

Le numéro de l'été 2020 « *Cohérence, co-errances* » est parvenu aux adhérents mi-septembre.

Le n° 44 "*Le sexe... dans nos cabinets*" paraîtra début février 2021.

L'appel à écriture du n°45 "*Ce qui se tait... ou the sound of silence*" a été diffusé par mail aux adhérents. Les écrits doivent parvenir avant le 15 mai 2021 à l'adresse cahiers.redaction@gmail.com.

Les prochaines thématiques envisagées sont "*L'étonnement*" pour le n° 46 et "*La tendresse*" pour le numéro 47.

Membres : Dominique MICHEL, Jean-Marie TERPEREAU, Joseph CACCAMO, Pierre-André BELEY, Anne-Sophie ROQUEFERE

Equipe de l'Encrier

L'équipe de l'Encrier compte 2 membres, qui sont régulièrement en contact avec un membre du CA.

Il y a eu 3 publications en 2020 : en avril, juin et novembre. Pour cette année, l'idée était de prévoir 1 publication par trimestre dans un format plus léger de façon à rendre les échanges plus dynamiques et « réactifs ».

Si beaucoup d'adhérents ont répondu à l'appel à écriture sur le thème du confinement au printemps, la demande auprès des adhérents de nommer quelles étaient leurs attentes est restée lettre morte en automne.

Membres : Florence SOUESME, Marie-Odile NOURY

Comité thématique des Collégiales 2021

Le comité thématique n'a pas vraiment de bilan d'activité à présenter, mais il expose brièvement comment il a pu fonctionner au vu du contexte sanitaire (une seule réunion en présence et environ 10 réunions Skype) et comment les mesures sanitaires peuvent impacter l'organisation des collégiales.

Le report de cet événement au 6 juin permettra d'affiner plusieurs détails.

Membres : Barbara Fourcade, Léa Vittelo, Sandrine Chartrain-Repa

Instance Collégiale d'Orientation

A la demande du CA et bien qu'elle ne soit pas une commission, l'ICO dit quelques mots sur cette première année de fonctionnement, qui aura servi de période de démarrage et de prise de position à cette nouvelle fonction.

Membres de l'ICO : Sylvie Buyens, Marlyne Philippe-Coignac et Bruno Dumait

Rapport financier

La trésorière, Francine SAAL, présente le rapport financier de l'exercice comptable 2019-2020. Ce dernier fait état, au 30 septembre 2020 d'un bénéfice de 10 288 euros. Ce résultat s'explique surtout par le fait qu'il y a eu moins de frais de déplacement pour les commissions et le CA sur cet exercice, la plupart des réunions ayant eu lieu par visioconférence en 2020. Les finances du CEG-t se portent plutôt bien, le nombre d'adhérents est resté stable.

La question est posée quant à savoir si à l'avenir, il sera envisagé d'avoir recours aux réunions par visioconférence pour réduire les frais de déplacements ? C'est effectivement une possibilité à retenir si les finances du CEG-t l'exigent, mais la plupart des participants s'accordent à dire qu'ils préfèrent les réunions de travail en présence.

Budget prévisionnel

Rachèle Sédrati qui a travaillé sur les comptes cette année avec la trésorière pour « préparer la suite », présente le budget prévisionnel pour 2020-2021. Par ailleurs, les dépenses ayant été moindres sur l'exercice 2019-2020, le CEG-t dispose de suffisamment de moyens pour proposer la gratuité de la participation des adhérents aux Collégiales qui auront lieu le 6 juin prochain (le repas du dimanche midi restera à leur charge).

Élections au Conseil d'administration

Modification de la composition du CA

Devant la difficulté mathématique de former un conseil d'administration respectant la proportion prévue dans les statuts, à savoir au moins 2/3 d'agréés parmi ses membres, le CA propose, après discussion avec l'ICO et avec son accord (conformément aux Statuts), de soumettre au vote de la présente assemblée l'aménagement suivant :

« Nous autorisons, pour une durée limitée d'une année, jusqu'à l'AG 2022, le changement de la composition du CA passant d'une composition de 2/3 de membres agréés à une majorité de membres agréés. Une réflexion sur une évolution des statuts concernant ce point devra être menée avant l'AG 2022 ».

Avant de procéder au vote, les personnes présentes sont appelées : 31 votants, soit 68 voix après pondération.

Il est procédé au vote : 65 voix pour et 3 abstentions.

L'aménagement mentionné ci-dessus est approuvé à la majorité.

Renouvellement du CA

Membres sortants (fin de mandat) :

Sophie DECOSTER
Frédéric BRISSAUD
Francine SAAL
Dominique MICHEL
Claudie BERTRAND

Administrateurs 2021 :

Gaëlle BARBIER
Claudie BERTRAND
Frédéric BRISSAUD
Valérie BLIN-LABBE
Brigitte BUCHERER BAUD
Sophie DEBLYCK
Dominique MICHEL
Cécilia PRADO
Odile REGNAUT
Francine SAAL
Rachèle SEDRATI

Membres non sortants :

Cécilia PRADO
Rachèle SEDRATI
Sophie DEBLYCK
Gaëlle BARBIER

Les Statuts stipulant que les votes concernant des personnes doivent être effectués à bulletins secrets, le site *ADoodle.org*, qui permet les votes pondérés, est utilisé pour l'élection des membres du CA.

Avant de procéder au vote, le lien pour voter à bulletin secret est envoyé par mail aux participants : 31 votants, soit 68 voix après pondération.

Il est procédé au vote :

Frédéric BRISSAUD : 65 voix
Francine SAAL : 68 voix
Dominique MICHEL : 67 voix
Claudie BERTRAND : 68 voix
Odile REGNAUT : 68 voix
Valérie BLIN-LABBE : 68 voix
Brigitte BUCHERER BAUD : 64 voix

Les candidats au Conseil d'administration sont tous élus.

Collégiales du CEG-t Dimanche 6 juin 2021

La responsabilité dans notre pratique clinique en Gestalt-thérapie

Les collégiales n'ont pas pu avoir lieu comme tous les ans, "collées" à l'AG. Aussi nous avons décidé avec l'équipe thématique de les reporter le dimanche 6 juin 2021 à Paris au FIAP.

Durant l'année 2020, la conjoncture ne nous a pas permis de nous rencontrer en présence, ni le CA, ni les différentes commissions, et de ce fait le résultat comptable a été largement bénéficiaire. Aussi, au vu du résultat dégagé, nous avons décidé que l'inscription aux Collégiales 2021 serait gratuite pour les adhérents du CEG-t, le repas du dimanche midi restant à leur charge.

Pour des raisons sanitaires, le nombre établi par le FIAP aujourd'hui doit être limité à 40 participants.

Nous vous demandons de vous inscrire aussi vite que possible, avant le 15 avril 2021 pour avoir votre place aux Collégiales ; cela nous permettra de proposer les Collégiales à d'autres personnes (non adhérents du CEG-t).

Programme

"Quelles notions, définitions de la responsabilité avons-nous ? Comment la responsabilité est-elle présente dans nos pratiques ? À quels endroits est-elle en jeu ?

C'est ce que nous vivrons et partagerons ensemble, tant d'un point de vue théorique qu'expérimental, à partir du programme suivant :

9h15 : Accueil des participants – café

Matinée : 9h30– 12H30

Entrée en matière : Interrogations autour de la notion de la responsabilité

Expérimentation individuelle

Temps collectifs en sous-groupe

Pause Repas 12h30

Après-midi : 14h00-18H00

Proposition d'expérimentation autour de la responsabilité en clinique dans le cadre de practicum (P-T-O)

Table ronde

Clôture commune

Nous nous réjouissons de vous retrouver chers et chères collègues !

Le comité thématique : **Sandrine, Léa et Barbara**

Orientations 2021

Réajustement du processus agrément

Suite à certaines difficultés rencontrées par la commission agrément dans le cadre du processus agrément et à la demande du CA, quelques réajustements du processus sont proposés à la présente assemblée. Ces modifications apportent notamment des précisions quant au rôle du tuteur, qui devra être agréé depuis plus de 3 ans et dont le rôle se limitera à la préparation du dossier, elles introduisent également le travail en groupe autour de l'écrit sur un cas clinique fourni par chaque affilié (auparavant discuté seulement lors de l'entretien final avec la commission) et elles prévoient que les affiliés soient invités à participer plus activement à la vie du Collège.

La discussion est ouverte :

Il est vraiment intéressant et positif d'introduire ou ré-introduire le cas clinique, cela viendra enrichir le travail de chacun dans le groupe et à titre individuel,

Quant au rôle du tuteur qui devient simple introducteur, il convient de garder à l'esprit qu'il est important qu'il n'intervienne pas auprès de la commission.

Avant de procéder au vote concernant le réajustement du processus d'agrément, les personnes présentes et agréées (seules à voter) sont appelées : 16 votants, soit 50 voix après pondération.

Il est procédé au vote : 47 voix pour et 3 abstentions.

Le réajustement du processus agrément est approuvé à la majorité.

Constitution de la Commission Agrément des Formations

Sur la base du rapport rendu en 2017 par le Groupe de travail sur l'agrément des formations et afin que la Commission d'agrément des formations puisse commencer

à travailler, sont soumis au vote de la présente assemblée les 2 points suivants :

Modalités de vote du point suivant portant sur les modalités de constitution de la commission d'agrément des formations : qui vote les modalités de constitution de la commission ?

Il est proposé que seuls les agréés physiques et les institutions dont la formation est agréée votent sur ce point.

Modalités de constitution de la commission d'agrément des formations proposées dans le document du groupe de travail de 2017.

Avant de procéder au **vote concernant le point n°1**, les personnes présentes sont appelées : 31 votants, soit 68 voix après pondération.

Il est procédé au vote : 67 voix pour et 1 abstention.

Il est donc approuvé à la majorité, que seuls les personnes physiques agréées et les institutions dont la formation est agréée votent les modalités de constitution de la Commission d'agrément des formations (vote sur le point n°2 ci-après).

Avant de procéder au **vote concernant le point n°2**, les personnes présentes et agréées, ainsi que les instituts dont la formation est agréée qui sont représentés ce jour, sont appelés : 16 votants, soit 50 voix après pondération.

Il est procédé au vote : **50 voix pour.**

Les modalités de constitution de la commission d'agrément des formations proposées dans le document du groupe de travail de 2017 sont approuvées à l'unanimité.

Le vote n°3 initialement prévu à l'ordre du jour de la présente réunion et portant sur les modalités d'agrément des formations initiales, telles que décrites dans le rapport du groupe de travail de 2017, est reporté à plus tard, laissant ainsi la possibilité à la nouvelle commission d'étayer et/ou modifier ce qui était proposé.

« Conventions Collégiales »

Dans l'idée de stimuler la vie collégiale, le CA a imaginé le dispositif des « conventions collégiales », afin de mobiliser les adhérents sur un temps court autour d'un thème précis. Il s'agirait pour chaque convention de construire des propositions discutées ensuite au sein du Collège. Elle regrouperait 6 à 10 membres tirés au sort parmi les adhérents du Collège pour quelques rencontres (dont, au moins une en présence physique) et serait dotée d'un budget de fonctionnement (par exemple pour faire appel à des personnes-ressource).

Ainsi que cela a été communiqué aux adhérents par emailing au mois de mai, le CA a envisagé 3 premiers thèmes :

L'agrément de gestalt-thérapeute : quel est le sens de l'agrément ? Utilité de s'orienter vers un Collège d'agrées ? Si oui, de quelle façon ? Avantages et inconvénients d'exercer dans un secteur non réglementé, du point de vue des patients, des gestalt-thérapeutes, des instituts de formation et des organisations professionnelles.

Être engagé déontologiquement : Quelles formes un tel engagement peut-il prendre ? Être adhérent d'une organisation porteuse d'un code de déontologie et dotée d'une commission déontologique, est-ce la seule façon d'être réellement engagé déontologiquement ?

La discussion est ouverte.

Pourquoi le tirage au sort ? L'idée est d'aller chercher certains adhérents qu'on n'entend jamais ou qui n'ont pas la possibilité de s'engager dans une commission ou le CA, qui demandent une implication sur la durée. C'est une proposition à participer ponctuellement, mais il n'y a rien d'obligatoire. La personne tirée au sort peut refuser et une personne intéressée par un thème peut candidater.

Il est relevé qu'il serait judicieux de réserver le tirage au sort aux adhérents, qui ne sont pas déjà engagés au sein du CEG-t.

Pourquoi ces thèmes ont-ils été choisis par le CA ? Sans forcément avoir un projet abouti, le

CA a proposé ces sujets de réflexion (issus de questionnements rencontrés lors de certains échanges) pour ouvrir une dynamique tout simplement. D'autres thèmes, y compris sur la clinique, sont envisageables, les propositions des adhérents sont bienvenues et attendues ! Modalités ? L'idée est plaisante, mais il serait certainement utile de préciser les modalités et attendus du travail de chaque convention, afin que les personnes intéressées sachent à quoi s'en tenir ; faut-il créer un groupe de travail ou se lancer avec ce qui est proposé et de là, avancer ?

Pour répondre au besoin de clarifier les attendus et les circuits de prise en compte, ainsi que les moyens d'interaction entre les différentes conventions, il est décidé de mettre en place un groupe qui y travaille, afin que le dispositif devienne fonctionnel aussi rapidement que possible. En effet, il est souhaitable que ce dispositif soit mis en route avant 2022. Maïté Cordelle veut bien être la référente de ce groupe de travail et les autres personnes intéressées la contacteront par mail. A priori, un référent du CA participera à cette réflexion.

Les membres du Comité thématique des collégiales font remarquer ici, que si l'intervention d'un membre du CA leur avait d'abord donné le sentiment d'être arbitrées dans leur travail, elles avaient très vite réalisé qu'il s'agissait en fait de leur apporter un certain nombre d'informations, de les accompagner et les soutenir, tout en facilitant les échanges avec le CA.

L'équipe de l'Encrier rappelle que l'Encrier peut aussi être un soutien ou un outil utile pour les conventions collégiales. Un écrit de la part du Groupe de travail est attendu pour le prochain numéro.

Suite à l'AG ...

Valérie Blin-Labbé a été nommée référente pour le groupe de travail des « Conventions Collégiales ».

Une réunion en visio avec ce groupe s'est déroulé le 15 février à 20h.

Collégiales 2022

Habituellement, c'est à l'issue des Collégiales de l'année en cours, dans leur dynamique, qu'est choisi le thème des Collégiales de l'année suivante. Les Collégiales ayant été reportées de janvier à juin 2021, cela ne peut se faire ainsi cette année et la question du thème des Collégiales 2022 est donc posée à la présente assemblée.

Suite aux échanges autour des conventions collégiales, quelques idées émergent assez naturellement : les représentations, la co-création, le rôle de nos représentations dans le processus de co-création, quelle représentation nous avons de la co-création ou encore comment la situation actuelle nous demande de nous ajuster et donc de co-créer de nouvelles modalités, le Gestalt-thérapeute un écologue, l'awareness.

Marie-Béatrice VULIN se dit motivée par cet exercice concret. Un appel sera lancé aux adhérents pour constituer une équipe autour d'elle.

Suite à l'AG ...

Marie-Béatrice VULIN s'est proposée de participer à l'organisation des Collégiales de janvier 2022.

Un appel à d'autres qui souhaitent se joindre à l'aventure a été lancé par mail. Une occasion de se mobiliser dans une action concrète de réflexion et de mise en œuvre.

Le thème pressenti est la co-création. Ce thème semble permettre une arborescence prometteuse d'expérimentations et a soulevé différentes questions (cf mail du 19/02/21)

Si l'aventure vous tente, vous pouvez joindre Marie-Béatrice par mail à rimabe@orange.fr ou par téléphone au 06 08 52 57 17.

Réponses attendues avant mars 21.

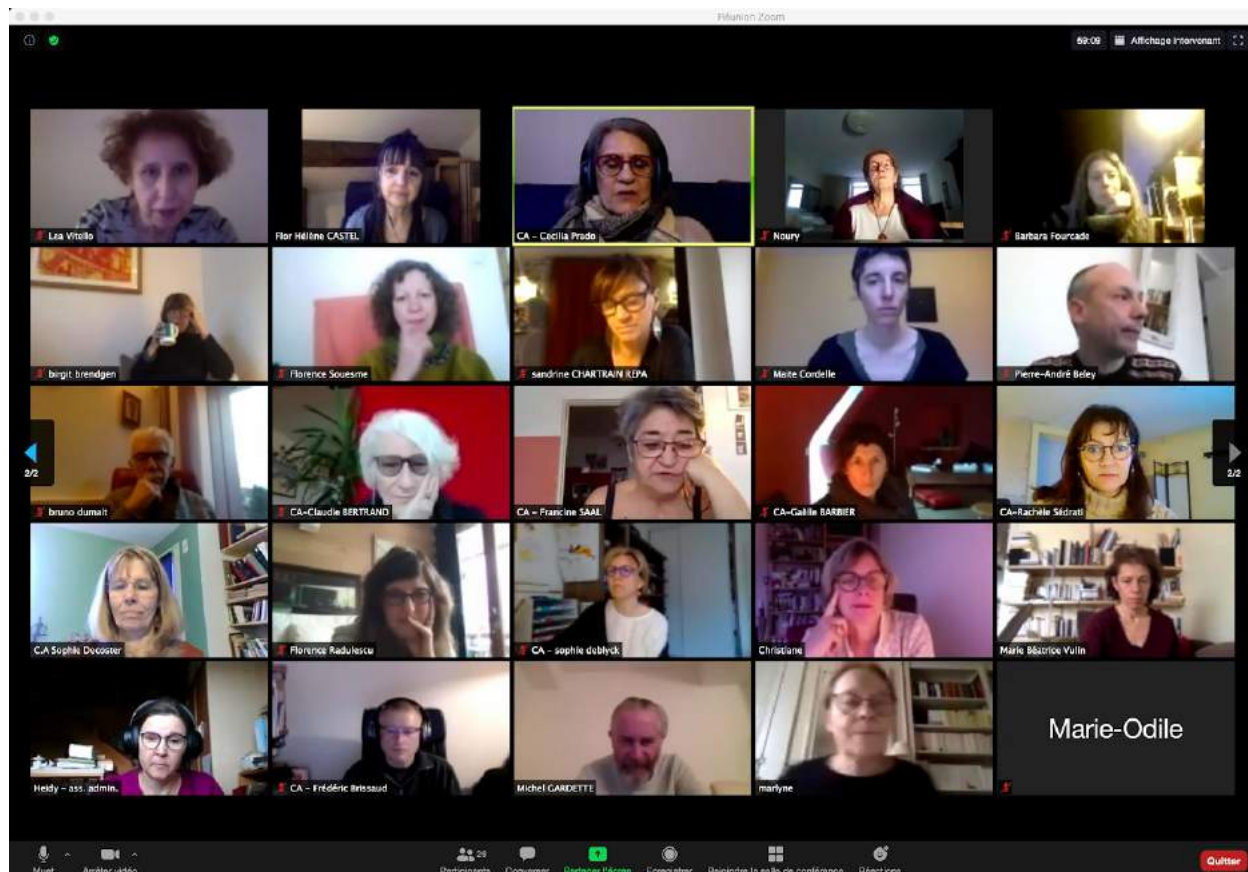


Quelques mots de la fin pour clore cette AG 2021 !

Difficile d'envisager une assemblée générale par zoom, mais finalement, cela a plutôt bien fonctionné, bravo pour l'organisation ! Merci à Marc Bittar et Frédéric Brissaud qui ont manœuvré à merveille pour effectuer les votes.

Un point positif de cette réunion par visioconférence : plus d'horizontalité sous cette forme, car le CA n'était pas devant ou en face des autres, mais au même niveau et parmi les autres.

Remerciements aux membres présents pour leur participation à la présente réunion de l'AG et au revoir en juin pour les Collégiales !



CA du lundi 18 janvier 2021

Rencontre avec l'ICO

Au cours de l'année 2020, les membres de l'ICO, nouvellement constituée en janvier 2020, se sont réunis par visioconférence et ont commencé un travail de réflexion sur ce que représente cette nouvelle instance au Collège, son rôle, ses fonctions possibles, etc. Ils ont ensuite fait part de leurs questions et remarques au CA, qui a répondu en partie, par retour de mail. L'objet de la présente réunion est de discuter ensemble pour avancer sur certains points restés en suspens. Les échanges permettent de formuler des réponses communes.

Autres points évoqués

Suite à l'AG du 17 janvier 2021, il est constaté que certaines pratiques plus ou moins usuelles dans la vie du Collège mériteraient d'être précisées et inscrites dans les statuts :

Par rapport à l'agrément des personnes physiques, qui vote en AG les questions et/ou mesures qui concernent la commission ou le processus, les agréés et les OFFA, les agréés seuls, tous les adhérents ?

Par rapport au processus même de l'agrément, nécessité qu'il soit soumis au vote de l'AG.

Par rapport à l'agrément des formations (NB : modalités de constitution de la commission correspondante votées lors de l'AG du 17 janvier 2021), quelle catégorie d'adhérents devra voter les modalités du processus ? A priori, ce vote sera à réserver aux agréés et aux OFFA.

Quant aux « mesures transitoires » éventuellement prises en AG pour permettre au CEG-t de fonctionner, faut-il les encadrer, par exemple en les limitant dans le temps ?



Des nouvelles des commissions

Le CA est régulièrement en lien avec les Commissions (agrément, CMMC, CED, équipe des Collégiales 2021, Encrier, Cahier...) et des réflexions naissent de ces échanges.

Commission agrément des personnes physiques : Prochaine rencontre

Une fois encore les conditions n'étaient pas réunies pour que notre rencontre parisienne, qui devait se dérouler dimanche 28 février à Paris, ait lieu à cette date. Les 8 affiliés actuellement engagés dans le processus étaient inscrits à cette rencontre.

L'état de santé de certaines d'entre nous combiné à la situation sanitaire encore précaire nous a conduites à ce choix difficile de reporter cette journée que nous attendions tous. Nous en sommes désolées et déçues.

Par ailleurs, l'expérience des visioconférences de novembre nous a incitées à privilégier, pour la prochaine rencontre, la présence et le partage d'expérience en grand groupe.

Les collégiales ayant été reportées au 6 juin 2021 au FIAP à Paris, nous avons choisi de nous rencontrer le **samedi 5 juin** pour la journée d'agrément et avons bon espoir que cette date soit la bonne.

Les personnes intéressées pour initier leur chemin vers l'Agrément peuvent encore y participer.

Pour cela, nous vous invitons à consulter le document « Processus d'agrément » sur le site du CEG-t et à prendre rapidement contact avec un tuteur (membre agréé du CEG-t) pour expliciter votre démarche.

L'ensemble du dossier et des pièces justificatives devra ensuite parvenir aux membres de la commission avant le 05 Avril 2021.

Marlyne et Florence



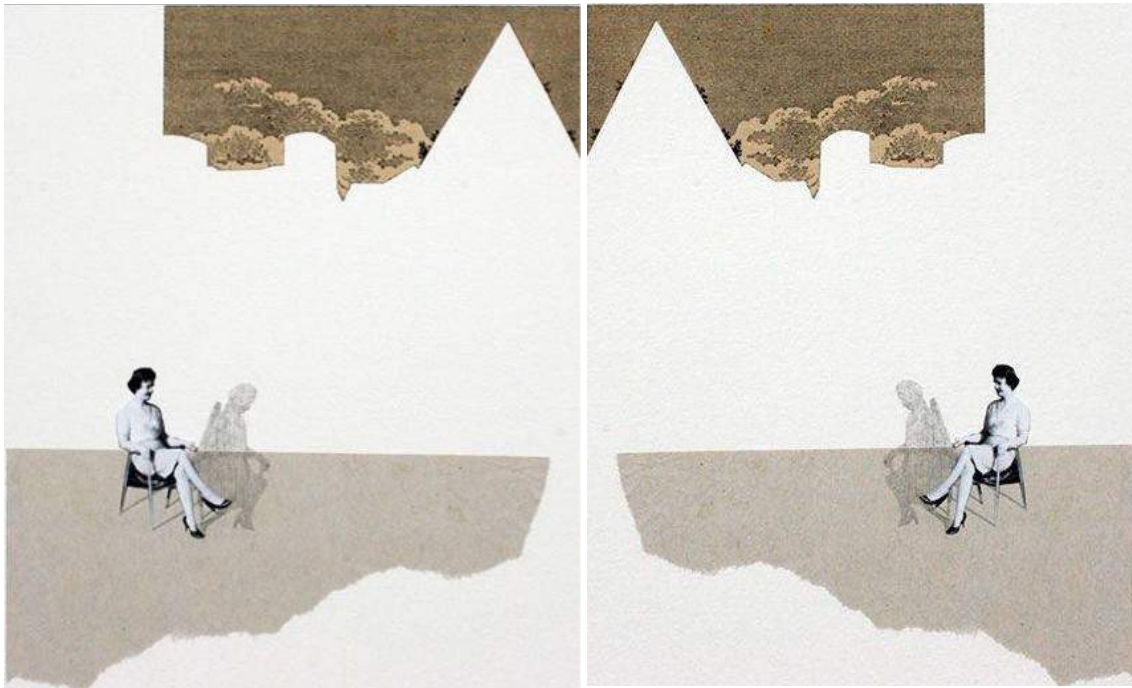
Les Cahiers

Appel à écriture N° 45 Cahiers de Gestalt-thérapie

Ce qui se tait ... ou *the sound of silence*

*La véritable musique est le silence
et toutes les notes ne font qu'encadrer ce silence.*

Miles Davis



Parler du silence ne laisse pas d'être paradoxal...

Que savons-nous du silence ? Comment le définir ?

A-t-il un sens ? Une ou des fonctions ?

Celui du thérapeute, celui du patient ?

Celui qui émane de la situation ?

Ce qui se tait, le silence, les secrets. Nos patients arrivent souvent avec la représentation que l'espace thérapeutique est celui où il faut dire, voire tout dire, certains praticiens encouragent et souscrivent à cette idée, ils traquent les non-dits, les dénis, lèvent, soulèvent et révèlent des secrets. D'autres seront curieux de cette nécessité de cacher, prudents et respectueux des réticences des patients à se dévoiler, et seront tranquilles dans leur travail avec la perspective de laisser le patient avec son secret. Qu'en penser ?

Un blanc en séance. Que dit ce silence ? Les silences sont-ils tous similaires ? Silence, moment de confluence patient-thérapeute ou d'élaboration parallèle ; silence gêné, inquiétant de perte de repères, de brouillard ; silence hostile, lourd d'un conflit non-dit ou signe d'une flexion du contact ?

Comment se vivent ces moments de silence ? Dans du subir, de l'assourdissant ? Instant de plénitude, d'amplification du contact à l'œuvre ? De la hantise, de l'effroi, de la sidération ?

Le silence comme lieu d'apparition et de disparition de la dyade patient / thérapeute ? Lorsque l'abrupt s'impose, en cas d'arrêt laissant le cours des choses en suspens, ou de décès, comment le thérapeute vit-il, éprouve-t-il, signifie-t-il ou tait-il ce brusque silence ?

Est-il possible, envisageable et pertinent d'évoquer un droit au silence et a contrario un devoir éventuel de briser le silence du thérapeute, selon les circonstances prévues par la loi. Un dilemme possible entre loi et éthique ?

"Il y a des moments

Où c'est mieux

De ne pas toucher

Le silence"

Stephan Eicher, Le silence

Nous attendons vos écrits pour sortir du silence... ou y entrer ?

La date butoir de réception de vos écrits est le **15 mai 2021**.

Ceux-ci sont à envoyer à l'adresse **cahiers.redaction@gmail.com**

Rappel important :

Avant la rédaction, nous vous conseillons de consulter les recommandations aux auteurs (règles typographiques, mise en page, longueur...) cela évite des modifications ultérieures qui peuvent être longues et fastidieuses pour les auteurs, le comité de rédaction et l'imprimeur.

Les recommandations aux auteurs sont disponibles sur simple demande par e-mail à l'adresse : **cahiers.redaction@gmail.com**

La parole aux adhérents

Vivifier la vie du CEG-T par des conventions collégiales : Préparez-vous, un dispositif aux p'tits oignons est en cours de cuisson !

Lors de la dernière Assemblée Générale, il a été reparlé du projet proposé par le CA l'an passé de conventions collégiales. Cette idée est inspirée des expériences de démocratie participative (notamment la Convention Citoyenne pour le Climat). L'intention est d'impliquer les citoyens ou les habitants (dans notre cas, les adhérents), dans la co-construction d'actions ou de fonctionnements collectifs.

Plus concrètement, une convention collégiale, c'est un groupe d'adhérents du CEGT représentatif de différents points de vue (dont une partie est tirée au sort et une partie est volontaire), qui réfléchit de manière ponctuelle sur un sujet d'intérêt collectif, et fait des propositions. Ces propositions sont ensuite soumises au collectif.

Pour mettre en place de telles conventions, il ne suffit pas de le décréter ! Il est nécessaire de clarifier les modalités de participation, la manière de définir les thèmes qui seront traités, et ce qui sera fait du fruit du travail des conventions.

C'est l'objet du travail du groupe « conventions collégiales », qui s'est constitué lors de la dernière AG. Tous les 5 (Maïté Cordelle, Christine Martin, Léa Vitello, Valérie Blin-Labbé, Pierre-André Beley), nous

planchons sur un dispositif à vous présenter, qui permettra de se mettre tous ensemble en co-construction sur les 3 phases des conventions : la définition des thèmes des conventions, la constitution et le fonctionnement des groupes de réflexion/proposition, et les modalités de prise en compte de ces propositions.

L'enjeu de ce dispositif est que chacun.e d'entre vous, d'entre nous, adhérent.e.s au CEGT, puisse apporter son eau au moulin. Quel que soit votre point de vue, et même si vous n'en avez pas ou faites partie d'une « majorité silencieuse », votre présence, votre positionnement, vos idées comptent.

Notre groupe fonctionne en dialogue à double sens avec le CA : Valérie Blin-Labbé, initialement intéressée par le groupe et ayant ensuite intégré le CA, fait le lien du CA vers le groupe. Et une personne (tournante) de notre groupe fait le lien du groupe vers le CA. Si vous souhaitez nous contacter, vous pouvez le faire en écrivant à Maïté : maite.cordelle@gmail.com

Surveillez vos mails, nous reviendrons prochainement vers vous pour lancer la première phase de définition des thèmes, sur lesquels nous attendrons avec impatience vos idées et propositions !

Avec joie, motivation et curiosité,

Maïté, Valérie, Léa, Pierre-André, Christine

Informations Diverses

Présentation du CEG-t par Zoom aux adhérents d'*En Contacts*

Le 3 décembre dernier, le CEG-t, représenté par Claudie Bertrand, Sophie Decoster et Cécilia Prado, a inauguré le cycle de 3 webinars organisés par l'association **En Contacts** (association des anciens élèves de l'EPG - <https://encontacts-gestalt.org>) afin de proposer à ses adhérents de mieux connaître les 3 associations gestaltistes (le CEG-t, la SFG et la FPGT).

Sur Zoom, en présence d'une trentaine de personnes, ce fut l'occasion pour nous trois de parler de nos expériences respectives : ce qui nous a amenées à adhérer au Collège, notre motivation, à certains moments de notre parcours, à nous engager soit dans une commission, soit au sein du CA, notre expérience du processus d'agrément et

l'importance que cela a eu pour chacune d'entre nous dans notre posture gestaltiste...

Nous avons également répondu aux diverses questions, notamment au sujet de notre différence avec les deux autres associations. A ce propos, nous avons fait le choix de parler de ce qui nous tenait à cœur : les orientations du CEG-t, traduites dans les chartes d'orientation clinico-pratique et politico-professionnelle, n'estimant pas adéquat de rentrer dans des comparaisons... Chacun allant là où il sent le plus de résonance avec ses valeurs...

Ce fut pour nous trois une belle expérience, inédite, de rencontre avec un public extérieur.

Information internationale à propos de la recherche

La 5e Conférence internationale de recherche sur la Gestalt Therapy se tiendra à Hambourg du 24 au 26 septembre 2021 (<https://research-conference-hamburg2021.com/> [LINK](#)).

Elle est organisée conjointement par AAGT, EAGT & DVG.

Rappel adhésion

Pensez à ré-adhérer au plus vite !

Pour mémoire, la mise à jour 2021 des annuaires CEG-t et AFFOP se fait avec les adhésions reçues au 31 mars au plus tard.

Agenda



Les Collégiales 2021
Dimanche 6 juin à Paris

Rencontre d'agrément
Samedi 5 juin

CA
Lundi 7 juin à la FIAP

Prochain Encrier : début juillet 2021
Vos articles sont à envoyer avant le 15 juin
à encriercegt2@gmail.com

Bulletin de liaison des adhérents de Collège Européen
de Gestalt-thérapie de langue française

Site : www.cegt.org

Co-responsables de la réalisation : Florence Souesme et Marie-Odile Noury
en lien avec Gaëlle Barbier

Diffusion : Conseil d'administration du CEG-t ISSN 2273-6697